



## PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

DIRECTION DES COLLECTIVITÉS  
TERRITORIALES ET DE L'ENVIRONNEMENT

Clermont-Ferrand, le 07/08/2017

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT

Affaire suivie par Sylvie Monnet  
Sylvie.monnet@puy-de-dome.gouv.fr

**COMMISSION de SUIVI de SITE du PÔLE DE TRAITEMENT  
de DECHETS MENAGERS et ASSIMILES  
« VERNEA »**

—  
**RÉUNION DU MERCREDI 14 JUN 2017 À 09H30**  
SUR SITE

La Commission de suivi de site du pôle « Vernea » s'est réunie le mercredi 14 juin 2017 à 9h30, sur site, chemin des domaines de Beaulieu à CLERMONT-FERRAND, sous la présidence de Mme Béatrice STEFFAN, Secrétaire Générale de la Préfecture du Puy-de-Dôme.



Participaient à la réunion :

**Mme Béatrice STEFFAN**, Secrétaire Générale,  
**M. Laurent BATTUT**, Président du VALTOM,  
**M. Marcel ALEDO**, vice-président, représentant CLERMONT-COMMUNAUTE,  
**M. Yann THIEBAUT**, Unité interdépartementale Cantal-Allier-Puy-de-Dôme de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,  
**M. Pierre GENESTE**, Directeur des Collectivités Territoriales et de l'Environnement,  
**Capitaine Sophie JOURDE**, représentant le service départemental d'Incendie et de Secours,  
**M. Jean-Paul PASCAL**, cellule risques environnement à l'Agence Régionale de Santé-Délégation Territoriale du Puy de Dôme,  
**M. Pascal LANET**, directeur de VERNEA,  
**M. Olivier MEZZALIRA**, Directeur du VALTOM,  
**M. Christian FOUILHOUX**, représentant la commune de LEMPDES,  
**Mme Marie-Christine BELOUIN**, suppléante de l'association Puy-de-Dôme-Nature-Environnement,  
**M. Gérard QUENOT**, représentant l'association contre l'implantation d'un incinérateur à proximité de l'agglomération clermontoise,  
**M. André CHEMIZARD**, président de l'association « CLOVIS »,  
**Mme Gisèle NAUDIER**, représentant la Fédération départementale pour l'Environnement et la nature du Puy-de-Dôme,  
**M. Bertrand MALUGA**, responsable du pôle Vernéa,  
**M. Gérard CHENEAU**, représentant du personnel du pôle Vernea,  
**M. Cyril BESSEYRE**, représentant ATMO Auvergne,

Excusés :

**M. Daniel VOGT**, représentant la Mairie de COURNON D'Auvergne,  
**M. Bernard SAUVADE**, représentant le CONSEIL DEPARTEMENTAL,  
 Direction Départementale des Territoires,  
 Direction départementale de la Protection des Populations, service de la Sécurité Civile,

Mme la SECRETAIRE GENERALE remercie l'ensemble des participants de leur présence à cette réunion.

## I ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 17 NOVEMBRE 2016

Mme la Secrétaire Générale demande si les membres de la commission ont des observations à présenter concernant le procès-verbal du 17 novembre 2016.

M. QUENOT et Mme BELOUIN souhaitent s'abstenir pour le vote. Aucune remarque n'est formulée.

Le procès verbal est adopté avec deux abstentions.

## II BILAN D'ACTIVITE 2016

M. LANET, procède à un rappel sur le fonctionnement du site et présente le bilan d'activité 2016 ( voir document Annexe I).

M. QUENOT demande des informations sur les médicaments qui sont incinérés.

M. LANET indique que ces produits arrivent par la collecte Cyclamed. Ils sont traités sur site et classés dans les déchets d'activités économiques. L'arrêté préfectoral autorise la réception de ce type de déchets.

M. THIEBAUT souligne qu'il n'y a pas d'arrêté spécifique, c'est l'arrêté préfectoral qui autorise le traitement des déchets sans risques infectieux, pour les autres, ils ne peuvent être traités sur site.

M. QUENOT demande quel est le volume traité.

M. LANET précise que cela représente moins de 0,1 % des déchets.

M. QUENOT souhaite connaître l'origine départementale ou régionale de ces déchets.

M. LANET répond qu'il n'a pas l'information précise et que c'est l'intermédiaire en charge du regroupement qui peut apporter une réponse.

M. QUENOT fait remarquer qu'il n'a pas de réponse à cette question.

Mme NAUDIER souligne qu'elle n'a pas retrouvé dans les documents sur 2016, le problème de feu avec l'intervention des pompiers.

M. LANET précise que cet incident n'est pas dans les événements 2016 mais dans le compte rendu annuel. Il a choisi d'apporter plus d'explications sur les arrêts de 2017 et sur la suppression que sur cet incident. Les sapeurs pompiers interviennent la plupart du temps pour vérifier s'il n'y a pas de reprise et déterminer la source exacte de l'incendie.

M. BATTUT rappelle que le risque principal de l'installation est le risque incendie et qu'il y a une collaboration très étroite avec le SDIS.

Quant au compte rendu qu'il y a eu dans la presse en janvier, il s'agissait en fait d'une photographie d'un incendie qui s'était déroulé à proximité de PUY-LONG (ni sur le site de l'ISDND ni sur celui de VERNEA). Les fumées noires que l'on voit parfois ne proviennent pas de VERNEA mais de brûlage de câbles.

M. THIEBAUT confirme ces propos.

M. BATTUT souhaiterait que de la pédagogie soient engagée auprès des gens du voyage en leur signalant que ces brûlages sont dangereux pour leur santé et pour celles des riverains.

Mme la SECRETAIRE GENERALE confirme que l'aspect prévention est très important et qu'il faut faire de la pédagogie.

M. QUENOT intervient sur la dangerosité des dioxines bromées qui paraît-il ne sont pas recherchées.

M. THIEBAUT précise que jusqu'à présent les déchets chlorés étaient majoritaires dans les déchets ménagers ce qui explique qu'on recherchait les dioxines chlorées. Cependant, actuellement, il y a de plus en plus de retardateurs de feu bromés notamment dans le petit électroménager. Le ministère a donc engagé des campagnes de mesures avec des incinérateurs pour mesurer les dioxines bromées dans les rejets atmosphériques. Dans l'hypothèse où on en trouverait dans le panel retenu, la réglementation évoluerait pour prendre en compte ce composé.

C'est un sujet qui est suivi au niveau national.

Mme NAUDIER demande un document sur les incendies.

M. LANET précise qu'il y a eu quelques départs de feu qui ne sont pas significatifs. La venue des pompiers permet de rassurer, de voir s'il n'y a pas de reprise possible. Le plus important incendie de l'année passée est le feu de pneus et de palettes qu'il y a eu lors du blocage du site.

En 2016, il y a eu un contrôle de conformité par rapport à l'urbanisme. Des compléments de plantations ont été faits en février 2017 sur le talus au nord du site. Désormais le site est en conformité avec le permis de construire.

Il y a eu également des audits de la DIRECCTE dans le cadre de l'inspection du travail sur le pôle de déchargement, et sur l'aspect compost et stabilisation. La DIRECCTE a demandé, même si la réglementation n'est pas précise, de mettre en route un plan d'action pour la protection du personnel. VERNEA va bien au-delà de la réglementation en ce qui concerne la protection des personnels. Il est à préciser que la concentration en bio aérosol est effective dans l'atelier parce qu'il est fermé.

Il y a également eu un arrêté complémentaire qui modifie la zone de chalandise. Des contrôles inopinés ont été réalisés par l'administration et par le VALTOM sur les rejets UVE et sur les mâchefers qui sortent de l'installation.

Par ailleurs, le site a été bloqué 4 jours par les opposants à la loi travail. Des dégradations ont été constatées. La fibre optique du site a été coupée. Le feu a également endommagé du béton, du grillage, certains panneaux, une caméra. En dix minutes, ce feu a pollué autant qu'en six mois de fonctionnement du site.

Le site est toujours très visité, plus de 2000 visiteurs par an. Il y a des journées « portes ouvertes », des visites de scolaires. Des journalistes sont venus pendant les arrêts techniques et ont vu comment les déchets étaient gérés pendant cette période.

M. QUENOT fait remarquer qu'il y a une incohérence entre le rapport de la DREAL et la présentation sur les suppressions. Il y a eu une suppression après les travaux.

M. LANET précise que les travaux ont permis d'éradiquer le phénomène mais, il y en a eu une le 24 décembre 2016.

Le site a reçu 212 000 t de déchets avec une augmentation des déchets d'activités économiques et des boues de STEP.

Mme NAUDIER fait remarquer que le refus de tri des collectes sélectives augmente alors qu'il devrait diminuer.

M. LANET indique que ce refus de tri est fonction de la qualité du tri et de la quantité de matière traitée. Il y a surtout plus de refus de tri car il y a plus de déchets traités. Tous les déchets proviennent du territoire du VALTOM et une forte majorité, des adhérents du VALTOM. Il y a très peu de variation sur l'origine des déchets.

M. QUENOT signale qu'il y a eu 4 070 tonnes de refus de tri de DAE.

M. LANET indique que les déchets passent par des plates-formes et que certains matériaux n'ont pas de filières de valorisation ou sont trop contaminés l'un avec l'autre pour être recyclés.

M. QUENOT signale l'importance de ce tonnage et qu'il conviendrait d'appeler l'attention des acteurs économiques sur ce point.

M. THIEBAUT précise que le VALTOM a été invité à poursuivre l'idée de faire une réunion spécifique sur les sujets relevant du VALTOM, notamment sur les consignes de tri pour

éviter que ce sujet ne soit débattu à l'occasion de la CSS alors que cette problématique n'est pas du ressort de VERNEA.

M. BATTUT indique que cette réunion devrait avoir lieu en juillet.

M. LANET déclare que sur le site les déchets sont, soit valorisés, soit non valorisés. Ils rejoignent alors une ISDND.

En ce qui concerne le fonctionnement de l'UVE, le temps de fonctionnement, les arrêts programmés, les arrêts préventifs et les pannes sont indiqués. En 2016, les 3/4 des arrêts sont des arrêts programmés liés à la maintenance et aux arrêts liés au four. Les suppressions ne génèrent presque pas d'arrêt et d'indisponibilité du site.

M. FOUILHOUX souhaite connaître comment on repère une panne du filtre.

M. LANET répond que sur le filtre il y a des capteurs. Il existe des valeurs standards de variation de pression en amont et en aval du filtre. Dès lors qu'elles varient de manière inexplicable, il y a un problème. On arrête le fonctionnement avant le dépassement des seuils limites. Il y a également des analyseurs qui peuvent alerter sur une difficulté, on vérifie alors l'ensemble des paramètres pour déterminer s'il s'agit d'un dépassement sporadique ou d'une difficulté plus importante.

M. QUENOT fait remarquer qu'il y a 15 % d'indisponibilité de l'outil. En est-il de même sur les autres incinérateurs ?

M. LANET répond que c'est dans la moyenne du parc.

Mme NAUDIER demande s'il y a d'autres types de panne.

M. LANET explique que les principales pannes proviennent des rouleaux, des ventilateurs de tirage et des poussoirs.

Mme BELOUIN demande si ce n'est pas inquiétant d'avoir trois fois plus de panne qu'en 2015.

M. LANET répond qu'ils subissent ces pannes, qu'ils travaillent beaucoup sur les arrêts programmés, sur le préventif, la maintenance, et en amont, sur le tri qui est fait sur le site.

La valorisation électrique en 2016 est légèrement moindre qu'en 2015 car le site a consommé plus d'énergie. Pour la valorisation biologique, issue des déchets verts et des bio déchets, du méthane et du compost sont produits. Il est à noter que moins de méthane est produit du fait que les déchets sont moins méthanogènes mais qu'il est mieux valorisé.

Mme BELOUIN demande quels types de déchets sont plus méthanogènes.

M. LANET indique que c'est la fraction fermentescible des ordures ménagères ( FFOM) : aliments, légumes, épluchures.

M. BATTUT informe que le tonnage de la FFOM devrait augmenter car le syndicat du Bois de l'Aumone commence à mettre en place des collectes spécifiques de FFOM ainsi que CLERMONT COMMUNAUTE. L'évolution va dans le bon sens. Le site subit également la concurrence de l'entreprise Méthelec à Ennezat qui s'est positionnée sur des marchés privés comme les grandes surfaces. M. BATTUT précise qu'il a interpellé Mme la Ministre de l'Environnement sur ce sujet, en appelant son attention sur le fait qu'il conviendrait, avant tout financement de nouvelles constructions, de veiller à saturer les installations existantes et notamment les installations publiques.

M. LANET indique que le site génère également du compost Biovern et Orgavern. Les mâchefers sont issus de la combustion des ordures ménagères et des encombrants. On y extrait les métaux ferreux et non ferreux. Ils sont ensuite analysés par lots identifiés pour caractériser s'ils sont valorisables en V1 ou V2. En 2016, on a une baisse du gisement de métaux non ferreux. Toutes les graves de mâchefers produites sur site ont fait l'objet de valorisation dans 5 chantiers dont un très important de 16 500t.

M. QUENOT demande comment on refroidit les mâchefers.

M. LANET indique que l'on fait un trempage à l'eau. En fin de four, on a une cuve avec de l'eau, les mâchefers tombent dans cette eau et à l'aide d'un poussoir, ils sont poussés vers un tapis qui les dirige vers la plate-forme mâchefer.

M. QUENOT demande si l'eau est traitée.

M. LANET répond que compte tenu de la température elle est vaporisée au fur et à mesure et un appoint est fait avec de l'eau qui est réutilisée sur le site.

Mme BELOUIN souhaiterait connaître les cinq chantiers où ont été valorisés les mâchefers.

M. LANET propose que la liste soit annexée à ce compte-rendu (annexe II).

M. PASCAL demande s'il y a un suivi sur les mâchefers.

M. LANET répond qu'avant l'utilisation des mâchefers, une étude est déjà réalisée chez VERNEA qui examine les caractéristiques du mâchefer. De plus, en local, une étude hydrogéologique est réalisée pour connaître la présence de cours d'eau, de nappe à proximité du chantier. Le mâchefer est mis en œuvre dès lors que l'emplacement répond à la réglementation. Par contre, le mâchefer ne doit pas être laissé à l'air libre, il y a toujours une couche de recouvrement. La réglementation n'a pas changé, elle est très rigoureuse.

En ce qui concerne les rejets atmosphériques, il y a des analyseurs en ligne. Des prélèvements sont également faits tous les mois. Pour les dioxines, les valeurs sont très en deçà de ce qui est imposé. On mesure les différents composants dont le dioxyde de soufre et l'acide chlorhydrique qui sont générés par la combustion des déchets. L'acide chlorhydrique se trouve principalement dans les plastiques et le soufre dans le plâtre. On suit également les oxydes d'azote (NOx) qui génèrent les pluies acides. Ces oxydes proviennent de combustion dès lors qu'elle est proche de 1000 degrés, ce qui est le cas pour l'installation. Pour les limiter, il y a un système catalytique. Pour l'ammoniac, en tant qu'utilisateur, VERNEA en rejette très très peu.

M. QUENOT a signalé que le 15 mai 2017, il y a eu un dépassement de trois fois la norme pour les poussières, cela apparaît sur le site internet de VERNEA. La réponse reçue n'est pas satisfaisante. Elle précisait que ce chiffre sera modifié par une moyenne journalière, alors qu'il convient plutôt de constater que les filtres à manche n'ont pas fonctionné à ce moment-là. S'il y a un pic de pollution, on le dilue sur 24h et ainsi, il n'y a pas de problème.

M. LANET précise que cette information était sur le site internet qui prend les valeurs constatées dans le système de conduite. En fait, cette ponction d'information n'était pas faite au bon endroit. Donc le site internet a publié une valeur fautive. Il existe un « logiciel DREAL », qui est un mouchard paramétré, vérifié et qui sert de référence. Dès que l'on a vu le pic, on a recherché et on a vu que ce qui était sur le logiciel DREAL n'était pas retranscrit sur le site internet. Il n'y a donc pas de phénomène de dilution, c'est uniquement une valeur informatique prise au mauvais endroit.

Il a donc été demandé au prestataire de vérifier l'ensemble des connexions avec les informations que VERNEA lui a données. Il a du y avoir une erreur de programmation.

M. THIEBAUT indique que la DREAL a les informations sur l'année et qu'elle vérifie qu'il n'y a pas eu de dépassement sur les valeurs d'une demi-heure, d'une journée, que l'analyseur de VERNEA n'a pas de dérive et qu'il est bien calibré. La DREAL effectue un contrôle très rigoureux.

M. BATTUT précise que la correction a été effectuée et confirme que M. QUENOT sera entendu tant par le VALTOM que par VERNEA s'il constate une information anormale.

Mme la SECRETAIRE GENERALE indique également que la Préfecture répondra à toute question écrite.

M. LANET signale que les valeurs de dépassement « 30 minutes » sont également surveillées. Sur 2016, il y a eu un dépassement cumulé de 7,5 heures. La réglementation autorise 60 heures. La disponibilité des équipements de mesure, analyseurs de fumée et préleveur de dioxines est proche de 100 %.

Il y a également un suivi du milieu naturel. Il est notamment fait au travers des prélèvements effectués par la station de BEAULIEU et suivi par ATMO.

Des études d'émission sont également suivies par le bureau BIO-TOX pour les dioxines, furanes, métaux lourds. Il n'y a pas d'impact du pôle VERNEA mis en évidence sur l'année 2016 sur le milieu naturel.

Les polluants dans le lait et les céréales sont également suivis. Il n'y a pas non plus de contamination.

Mme BELOUIN demande comment se font les analyses pour le lait et les céréales.

M. LANET répond que pour le lait, il est pris chez un agriculteur, pour les fruits et légumes auprès de voisins proches et pour les céréales qu'il y a une convention avec l'INRA.

Pour les eaux souterraines, on fait appel à la société SAFEGE. Elle n'a constaté aucune évolution par rapport à l'état initial.

### **III SURPRESSIONS:**

M. LANET indique que de janvier à mai 2016, il y a eu 10 surpressions avec ouverture de trappe ou disque de rupture. De mai à décembre 2016, il y a eu une seule surpression le 24 décembre. La pression étant importante, la ligne s'est mise en arrêt sécurité. Le groupe turbo alternateur (GTA) s'est également mis en sécurité par manque de vapeur dans sa turbine et s'est arrêté. Il y a eu une ouverture trappe de 6 secondes, un pic CO et une chute de cendre.

Il est à noter que les travaux effectués en mai 2016 sur la réaffectation de l'air secondaire à l'intérieur de la chambre de combustion ont porté leurs fruits.

De janvier 2017 à fin mars 2017, il y a eu deux surpressions par ouverture de trappe. Mais, depuis la fin des travaux, les surpressions ont un profil plus classique que celles rencontrées occasionnellement par les incinérateurs. En effet, une étude comparative montre que ces surpressions n'ont pas le même profil que celles rencontrées précédemment. Depuis le 15 février de cette année, il n'y a eu aucun évènement.

M. FOUILHOUX demande s'il n'y a pas un risque, à l'occasion des chutes de cendre qu'elles passent par la cheminée et s'échappent.

M. LANET répond que non. Ce phénomène a lieu bien avant les filtres, dans le premier parcours de la chaudière qui est juste au dessus du four. Donc au travers de la cheminée aucune poussière n'a traversé le filtre à manche et l'électrofiltre.

Le système absorbe et filtre même pendant ces phénomènes.

### **IV POINT SUR LES ARRETS DE MARS A AVRIL 2017 :**

M. LANET signale qu'il y a eu 5 pannes (variateur d'air primaire, perçage surchauffeurs) soit, 437 heures d'arrêt du four jusqu'à fin avril. Il faut à peu près trois jours pour régler une panne de surchauffeurs.

Mme BELOUIN demande en combien de temps le four se refroidit.

M. LANET répond qu'il faut 24 heures pour qu'un humain puisse aller dépanner. Les personnels se relient toutes les demi-heures ou trois quarts d'heure. Ils se réhydratent très souvent car ils travaillent dans un air très chaud et sec.

Mme NAUDIER signale que la veille, dans la nuit, il y avait une odeur de fumée.

M. LANET répond que ce matin, il n'y avait rien d'anormal en salle de contrôle dans le fonctionnement de l'usine.

La répartition des indisponibilités du four montre que la principale cause est due au surchauffeur puis aux arrêts techniques et pannes de ventilateur d'air primaire. Les surpressions ne génèrent que très peu d'indisponibilité.

Pendant les arrêts de mai, l'ensemble des variateurs de l'usine a été vérifié par le fabricant FUJI. Actuellement un plan de contrôle de l'installation électrique est mis en place. On veut notamment vérifier que le courant à l'intérieur de l'usine n'est pas nocif aux variateurs.

Pour les surchauffeurs, ils avaient une durée de vie de 40 mois depuis le démarrage de l'usine. Suivant les usines, il peut y avoir des surchauffeurs qui ont une durée de vie de 18 mois. Ils sont alors changés.

Il y a trois gros surchauffeurs sur l'installation.

M. LANET explique que dans le groupe, il y a plusieurs sites et notamment, le site de Bellegarde où avait été mise en place la métallisation des tubes. En octobre 2016, cela a été testé sur le pôle VERNEA pour quelques tubes. Comme cela marchait, on l'a généralisé. On a bénéficié de ce retour d'expérience.

En janvier et février, on était en nominal pour le fonctionnement (450t/jour en moyenne de déchets traités dans le four).

## **V POINT SUR LE RESEAU DE CHALEUR :**

En ce qui concerne le réseau de chaleur, M. MEZZALIRA explique que les discussions sont en cours avec Clermont Auvergne Métropole et leur bureau d'études, le VALTOM et le bureau d'études de VERNEA. On est au stade de la négociation tarifaire du prix de vente du réseau de chaleur et de la rédaction de la convention qui fixera les droits et obligations entre les deux collectivités, Clermont Auvergne Métropole et Valtom. Ensuite, le Valtom retranscrira ses obligations par avenant dans le cadre d'un marché de délégation de service public confié à VERNEA parce qu'il y aura des équipements en plus, avec l'installation des échangeurs sur le site et la création du réseau jusqu'à la limite de propriété. Clermont Auvergne Métropole réalisera le réseau sur le domaine public, jusqu'à la fontaine du Bac et le plateau Saint Jacques ainsi que le développement futur du réseau de chaleur. L'objectif est la mise en service en 2019.

Mme BELOUIN demande qui sera l'exploitant.

M. MEZZALIRA indique que sur la partie VERNEA, ce sera VERNEA qui délivrera à la métropole une chaleur selon un cahier des charges. La compétence de la métropole sera de gérer ce réseau de chaleur avec constitution d'une société d'économie mixte, d'une SPL avec un prestataire privé qui sera retenu après un appel d'offre pour réaliser ce réseau, l'exploiter et aller jusqu'à l'utilisateur.

M. QUENOT demande s'il y aura un investissement qui sera pris en charge par le VALTOM.

M. MEZZALIRA répond qu'il y aura une prise en charge qui correspondra au périmètre du pôle, soit un investissement d'environ 2,7 millions d'euros. On est en discussion avec Clermont Auvergne Métropole pour que cet investissement soit pris en charge par Clermont Auvergne Métropole. Dans le prix de vente de la chaleur, il y aura une participation à cet investissement. La recette sera de 190 000 euros pour le Valtom.

M. QUENOT demande l'impact pour le consommateur.

M. MEZZALIRA répond que pour la taxe d'ordure ménagère, cela fera globalement une baisse de 30 ou 40 centimes par famille mais que d'autres coûts augmentent.

M. THIEBAUT rappelle qu'il faut intégrer dans les délais, le porter à connaissance à la DREAL.

## **VI POINT SUR « L'ENTREE COMMUNE » du pôle VERNEA et du centre d'enfouissement de PUY-LONG.**

M. BATTUT signale qu'il s'agit d'un projet. Dans le cadre de la délégation de service public, les entrées sont surveillées par le délégant. L'idée est de faire une entrée commune avec le centre de PUY-LONG car on est sur un site exceptionnel où l'on a sur un même endroit tous les modes de traitement. C'est une recherche de mutualisation et d'optimisation des coûts. On associe cette entrée commune avec d'autres sujets que l'on voudrait voir déposer dans un dossier de demande d'autorisation d'exploiter. Il y a également la question de l'extension de l'activité de PUY-LONG et la construction d'un casier amiante afin d'avoir dans le cadre du maillage territorial du département une offre locale du traitement de l'amiante. On a un casier sur SAINT-SAUVES et sur AMBERT. PUY-LONG serait idéalement situé pour répondre aux besoins des particuliers. Actuellement, on est en phase de recherche du bureau d'études chargé de rédiger le DDAE.

M. FOUILHOUX demande s'il est envisagé d'agrandir PUY-LONG.

M. BATTUT répond que non. Ce n'est pas une extension en surface mais en hauteur. Avec le casier qui était précédemment fermé, on a une capacité d'enfouissement non utilisée. On veut exploiter jusqu'aux cotes techniques qui ont été précédemment autorisées. Le casier fermé l'a été avec une cote de 30 mètres en dessous.

En ce qui concerne les odeurs, il n'y a plus de déchets humides enfouis, il n'y a donc plus d'odeurs provenant de déchets fermentescibles. Il n'y aura pas non plus visuellement, d'augmentation des cotes par rapport à ce qui existe aujourd'hui.

M. QUENOT demande s'il est envisageable de retraiter les déchets stockés depuis des années.

M. BATTUT répond qu'à court terme non et que cela dépendra des évolutions technologiques.

M. QUENOT demande d'où proviennent les odeurs ressenties en arrivant sur le site.

M. BATTUT répond qu'il s'agit d'un centre de traitement des déchets et parfois, il y a des odeurs notamment dues à l'éclatement des balles.

M. THIEBAUT précise qu'au niveau réglementaire en ce qui concerne les odeurs, il n'y a pas d'obligation pour VERNEA d'avoir un réseau de nez. Le réseau de nez existait depuis Puy-Long et lors de la mise en route de VERNEA, le pôle a été intégré dans ce réseau. Aujourd'hui, on fait le constat qu'il n'y a pas officiellement de remontée par ce réseau. S'il y a des remontées directes de riverains, celles-ci sont peut-être plus adaptées que le réseau qui avait été mis en œuvre pour Puy-Long. Désormais, il est peut-être plus pertinent d'intégrer ces informations dans le formalisme mis en place, ou de faire un rappel aux membres du réseau de nez en leur disant qu'il n'y a pas eu de remontées de leur part et de leur demander s'ils souhaitent toujours y participer. On peut rechercher d'autres volontaires. C'est un sujet de débat qu'il souhaitait rouvrir, notamment avec le représentant de la mairie de LEMPDES qui en avait parlé lors de la réunion de bureau. Donc si les membres de la commission estiment aujourd'hui que les remontées sont suffisantes, on garde le format actuel, si ils pensent qu'il faut relancer ce réseau, il prend acte de leur volonté et peut faire une relance.

Mme BELOUIN fait remarquer que l'entrée du VALTOM fait penser à une prison, qu'il faut montrer sa carte d'identité pour venir dans un service public et cela l'indispose fortement.

M. BATTUT rappelle que le site est une installation classée pour l'environnement et ne peut être laissé en libre accès.

Mme BELOUIN répond qu'il s'agit des bureaux du VALTOM et que leur implantation aurait dû être ailleurs.

M. BATTUT indique qu'au contraire, on ne peut que s'en féliciter. Le VALTOM est ainsi sur site, pour travailler et contrôler le délégitaire.

Mme la SECRETAIRE GENERALE indique que pour venir en réunion en Préfecture, il faut une pièce d'identité. Elle rappelle qu'on est dans un contexte particulier où les questions de sécurité sont importantes.

## **VII BILAN DE L'INSPECTION (annexe III)**

M. THIEBAUT précise que la date de la CSS en mai, juin est plus adaptée pour parler de l'année écoulée qu'une date de fin d'année et souhaite que ce calendrier soit conservé. L'action de l'inspection n'a pas changée depuis la dernière CSS. Il n'y a pas eu de plainte.

Au niveau des rejets atmosphériques, un point avait alerté la DREAL sur le rapport d'activité car l'exploitant avait signalé 13 dépassements de flux journaliers. En fait, M. LANET a précisé qu'il s'agissait d'un mauvais reporting d'un prestataire. Tout a été vérifié avec les bons analyseurs et il n'y a pas eu de dépassement. Le problème informatique a été signalé.

Il y a également eu quelques incidents dont notamment, 2 déclenchements de portique de radioactivité (probablement des radiopharmaceutiques), ainsi que 2 dépassements de demi-heure de valeurs limites réglementaires. Les procédures ont à chaque fois été respectées et les incidents traités avec la DREAL ont été sans conséquences pour les salariés et l'environnement.

En avril 2017, un perçage de chaudière a entraîné un arrêt de l'usine. Des détournements temporaires de déchets vers les sites de Puy-Long et de Saint-Sauves ont été réalisés par le VALTOM, le temps que les réparations soient effectuées.

Depuis les travaux et le redémarrage du four le 28/05/2016, des surpressions ont été enregistrées le 24/12/2016, le 29/01/2017, et le 15/02/2017. L'inspection restera vigilante, même si depuis les travaux, on note une amélioration significative.

Mme BELOUIN demande si ce nombre est dans la moyenne nationale.

M. THIEBAUT précise que sa collègue, référente régionale qui suit les incinérateurs est venue, afin de donner son avis. Son expertise confirme la bonne gestion du site. Il est à rappeler que l'arrêté d'autorisation est très contraignant avec des seuils plus restrictifs que la norme et ces chiffres sont respectés.

Un nouvel acte de cautionnement pour les garanties financières a été reçu le 10/04/2017 pour la période du 01/07/2017 au 30/06/2020. Le montant est fixé afin de permettre, en cas de défaillance de l'exploitant, la mise en sécurité du site, d'évacuer l'ensemble des déchets présents et les produits chimiques utilisés.

M. QUENOT demande des informations sur le groupe de travail concernant la communication post-accidentelle.

M. THIEBAUT précise que c'est une demande qui avait été formulée par la DREAL. SUEZ a mis en place ce groupe au niveau régional incluant VERNEA. C'est un sujet important car, après un accident dans la gestion à chaud, nous ne sommes pas forcément préparés à communiquer de manière efficace. Nous avons demandé à tous nos exploitants de réfléchir à ce sujet.

M. LANET précise que malheureusement, c'est une situation qu'il connaît. Un plan d'information existe, afin de donner des informations en fonction de l'avancement de l'incident aux autorités, aux salariés, aux clients et aux mairies avoisinantes. Il est parfois fait appel à ATMO du fait de leur connaissance et de leur compétence pour faire des prélèvements sur zone à postériori.

M. FOUILHOUX signale que c'est un sujet très important car lors de l'incident de Puy-Long, la mairie de LEMPDES a dû faire face à de très nombreux appels téléphoniques sans pouvoir répondre.

M. THIEBAUT confirme ce besoin et a demandé au VALTOM d'avoir une communication plus efficace, auprès des mairies et des riverains y compris en cas d'incident. En effet, aujourd'hui on communique que s'il y a des conséquences environnementales mais il conviendrait d'améliorer cela même en cas d'incident moindre, par exemple, sur la présence d'un camion de pompier.

Mme la SECRETAIRE GENERALE insiste sur le fait que la communication dans l'immédiateté de la crise est importante. Il faut pouvoir donner des informations précises, car si on ne communique pas, c'est pire. Les gens peuvent penser qu'on leur cache quelque chose. Les mairies doivent avoir l'information pour pouvoir répondre aux interrogations.

M. MEZZALIRA indique que le cas de Puy-Long a permis de mettre en avant ce défaut qui va être corrigé. En cas de crise, le titulaire de l'arrêté préfectoral communique en direction de la DREAL, de la Préfecture, et du VALTOM. Après, à charge du VALTOM de relayer cette information auprès des communes environnantes pour que les communes puissent informer les usagers. Quant au quotidien, il peut y avoir des événements particuliers comme un arrêt technique et l'information devra alors être communiquée à l'ensemble des communes et aux riverains car par exemple, un stock de balles peut être générateur d'odeurs.

M. BATTUT indique que cet engagement est pris.

Mme NAUDIER demande quels sont les départements limitrophes qui apportent des déchets.

M. THIEBAUT indique que l'arrêté complémentaire de 2016 autorise VERNEA à accepter des déchets de départements limitrophes mais que cette possibilité n'a pas été mise en œuvre en 2016.

M. BATTUT précise qu'en 2017, il y a eu des entrées provenant de la Haute-Loire, à peu près 600 tonnes.

M. LANET souligne que parfois, il y a des situations exceptionnelles. Si une zone est saturée, on peut demander à évacuer des déchets au-delà des territoires limitrophes. Il y a alors des dérogations spéciales à solliciter auprès des autorités.

M. BATTUT souhaite porter à la connaissance de la CSS que Thiers-Communauté qui n'existe plus et qui a été fusionnée avec la communauté de communes Entre Allier et Bois Noirs et Pays de Courpière devrait adhérer au VALTOM au 1/01/2018.

M. QUENOT demande où peut être évoquée la problématique des études financières qui ne relève pas de la compétence de la CSS.

M. BATTUT répond que ce point sera examiné en Commission Consultative des Services Publics Locaux. Cette réunion devrait se dérouler en septembre 2017.

M. QUENOT souhaiterait connaître la position du VALTOM, de VERNEA au regard des nouveaux plastiques qui ne sont pas recyclables. Il estime qu'il faudrait les interdire car on met en effet sur le marché, un produit qui n'est pas recyclable et qui pose un problème à la filière. Le droit à l'environnement ne doit pas reculer.

M. MEZZALIRA indique que ces plastiques sont acceptables à hauteur de 10 à 15 % dans les balles de PET. Une mesure gouvernementale applique un malus à ces PET opaques pour réduire leur production. En parallèle Ecoemballage travaille sur l'évolution du process pour permettre l'intégration de ce PET opaque qui malgré tout est moins cher à la production et moins lourd à transporter.

Mme la SECRETAIRE GENERALE remercie l'assemblée, la séance est levée à 12h10.

**Pour la Préfète et par délégation,  
La Secrétaire Générale,**



**Béatrice STEFFAN**